

Renvoi aux comités des finances et de salut public de l'adresse de la société populaire de Bitche (Moselle) qui se plaint d'abus dans l'application de la loi sur les subsistances, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des finances et de salut public de l'adresse de la société populaire de Bitche (Moselle) qui se plaint d'abus dans l'application de la loi sur les subsistances, lors de la séance du 14 messidor an II (2 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 337-338;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25677_t1_0337_0000_22

Fichier pdf généré le 30/03/2022

biens d'émigrés, estimés 12,115 liv., ont été vendus 90,575 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

24

L'administration du district de Strasbourg annonce que les biens de l'émigré Chrétien-Léopold Detillings, estimés 22,425 liv. ont été vendus 109,425 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

25

L'administration du district de Marseille fait passer l'état des biens nationaux qu'elle a vendus. Un bien estimé, 2,500 liv. a été adjugé pour 7,700 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

26

L'agent national du district de Bourgneuf écrit que l'estimation des biens des émigrés, vendus en prairial, s'élevait à 284,215 l., et que le prix de la vente a été porté à 814,215 liv.; qu'une autre partie de biens nationaux, estimée 2,261 liv., a été vendue 27,465 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (4).

27

Pierre Duval, officier municipal de la commune du Quillio, district de Loudéac, département des Côtes-du-Nord, père de 6 enfants, fait hommage à la patrie d'un assignat de 400 liv. pour être employé à forer les canons qui doivent vomir les volcans destructeurs des esclaves et des tyrans. Ce citoyen fait la soumission de payer pareille somme de 400 liv. chaque année pendant la durée de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

28

La société populaire de Montfaucon, département de la Haute-Loire, applaudit aux travaux de la Convention, exprime son indignation sur les attentats dirigés contre la représentation nationale, et témoigne l'horreur que leur inspire le nom anglais. Ce sont des loups enragés, dit-elle, qu'il faut détruire jusqu'au dernier, afin que leur race ne désolle plus l'univers.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montfaucon, s.d.] (2).

« Citoyens

L'homme qui croit à l'être suprême et à l'immortalité, devient vertueux par principe; c'est commander la vertu que de proclamer ces deux grandes et précieuses vérités: les monstres qui ont voulu les nier, savaient bien, qu'ils donnoient par la l'entrée à tous les vices et que la république seroit anéantie; vous l'avez sauvée, dignes représentants, vous avez puni les conspirateurs. En nous donnant la vie, vous vous êtes généreusement dévoués à la mort; mais l'Eternel et le peuple veillent à votre conservation.

Les scélérats couronnés ont médité des assassinats, leurs noirs projets seront déjoués, vous vivrez pour vous, vous vivrez pour nous, votre profonde sagesse, votre héroïque fermeté feront notre bonheur et le votre, elles vous assurent l'immortalité

Que tous les tirans périssent, qu'aucun de leurs satellites ne soit épargné, que l'anglais soit en horreur à toutes les nations; ce sont des loups enragés qu'il faut détruire jusqu'au dernier, afin que cette race de brigands ne désolle plus l'univers.

Nous jurons de faire tout ce qui sera en nous pour l'exécution pleine et entière de vos décrets. S. et F. ».

PAILLEREX (*presid.*) [et 2 signatures illisibles].

29

La société populaire de Void, département de la Meuse, félicite la Convention sur ses travaux, et lui envoie le procès-verbal de la fête de l'Etre-Suprême, célébrée le 20 prairial dans sa commune.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

30

La société populaire de Bitche [Moselle] se plaint d'un abus qui nuit à l'approvisionnement

(1) P.V., XL, 342. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl¹); J. Sablier, n° 1413.

(2) C 309, pl. 1206, p. 28.

(3) P.V., XL, 342. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl¹); Débats, n° 655.

(1) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl¹); M.U., XLI, 233. Mentionné par J. Sablier, n° 1413.

(2) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl¹).

(3) P.V., XL, 341. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl¹); M.U., XLI, 233. Mentionné par J. Sablier, n° 1413.

(4) P.V., XL, 342. Bⁱⁿ, 17 mess. (2^e suppl¹).

(5) P.V., XL, 342 et XLI, 103. Bⁱⁿ, 22 mess. (suppl¹). Mentionné par J. Sablier, n° 1413 (attribué à « une citoyenne, mère de 6 enfants »).

des subsistances. Elle propose de prohiber, jusqu'à la paix la circulation de toutes les espèces monnayées d'or et d'argent, d'ordonner qu'elles ne seront reçues que dans les monnoies, en échange d'assignats; et enfin de porter contre les infracteurs de cette loi la même peine que contre les marchands d'argent.

Renvoi aux comités des finances et de salut public (1).

31

Le citoyen Perdoux, officier municipal à Dié-sur-Loire, fait don de deux lettres de maîtrise qui lui coûtoient 1,500 liv., dont il applique la moitié aux frais de la guerre, et l'autre moitié à secourir les veuves et orphelins des républicains morts en défendant la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

32

La société populaire de la commune de Marolsheim, département du Bas-Rhin, félicite la Convention d'avoir mis la vertu à l'ordre du jour, l'invite à rester à son poste; elle lui représente que les assignats éprouvent encore un discrédit frappant, et que la loi du *maximum* est toujours violée, Législateurs, dit-elle, défendez la circulation du numéraire, et le mal est coupé dans sa racine.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

33

Le représentant du peuple Borie envoie une croix, un cœur et une pomme de canne en or, que la citoyenne Jourdan de Nismes, et Tarteron, directeur de l'enregistrement [à Mende], l'ont chargé d'offrir à la nation (4).

34

Les citoyens du Gard (5) ont changé leur argenterie pour des assignats, afin de payer des grains arrivés de Gènes. Les malveillans sont par-tout comprimés, et le tribunal révolutionnaire remplit sa mission.

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

35

Les autorités constituées de la commune d'Avesnes écrivent à la Convention que la dernière place des brigands du côté de la Sambre et de la Meuse va tomber au pouvoir des républicains, qu'il sera un terme à leurs forfaits. Ils ont une confiance entière dans la représentation nationale, et ce ne sera pas en vain que le peuple français a juré la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).
[Applaudissements]

[Avesnes, 10 mess. II] (2).

« Les voilà donc disparus d'alentour de Mons, ces lâches ces féroces brigands, que la rage de leurs maîtres y avoit voués, dans le ridicule espoir de nous envahir; nous étions fermes et tranquilles à notre poste, la Représentation nationale veilloit sur nous, il ne nous restoit qu'à seconder, si l'occasion s'en fut présentée, ses vastes projets par une contenance Republicaine; et la commune d'Avesnes étoit toujours digne d'occuper le poste glorieux qui lui étoit confié : Mais les choses sont bien changées, les Prétendus Envahisseurs, sont eux-mêmes envahis, et tandis que la partie gauche de notre armée prépare à la République de nouveaux succès, bientôt la dernière de leurs places, qui défendent la Sambre et la Meuse, va tomber au pouvoir des Républicains également victorieux à la droite, et les réduire aux dernières ressources du désespoir. Ils apprendront enfin ce que c'est que la lutte du crime contre la vertu : ils apprendront ce qu'ils ne vouloient pas paroître croire, que les peuples sont *Libres*, quand ils veulent l'être; c'est en vain que dans l'agonie de leur rage ils essaieront d'aiguiser encore les poignards emoussés du fanatisme, et de la guerre civile; c'est envain qu'ils essaieront encore d'assassiner les représentants du peuple. Il est un terme à tant de forfaits : l'Etre suprême veille visiblement sur leur sort, et sur les destinées d'un peuple digne de lui; Robespierre et Collot d'Herbois respirent encore pour notre bonheur; il ne reste au lâche anglais, que le feroce regret d'avoir manqué son coup, la honte et les remords d'un crime stérile, si de pareilles ames en étoient encore susceptibles. Continuez, Représentans, à mettre en évidence aux yeux de l'univers entier, l'horreur de la Nation Française pour les rois, les crimes et les vices de tout genre, et son amour pour la République et les vertus qui la caractérisent; Dites à l'univers entier, que ce n'est pas en vain, que nous avons juré la République ou la mort; que nous avons dans nos Représentans toute la confiance qu'ils ont

(1) P.V., XL, 342; J. Sablier, n° 1413.
(2) P.V., XL, 343. Bⁱⁿ, 16 mess. (suppl^t).
(3) P.V., XL, 343.
(4) P.V., XL, 343. Bⁱⁿ, 22 mess. suppl^t.
(5) et non Dugard.
(6) P.V., XL, 343.

(1) P.V., XL, 344. Bⁱⁿ, 17 mess. (1^{er} suppl^t); Mon., XXI, 124; J. Fr., n° 646; Ann. R.F., n° 214; Débats, n° 650; J. Perlet, n° 648; C. Eg., n° 683; Ann. patr., n° DXLVIII; Audit. nat., n° 647; J. S. Culottes, n° 503; F.S.P., n° 363; J. Sablier, n° 1413; J. Lois, n° 642; M.U., XLI, 235; J. Paris, n° 549; J. Mont., n° 67.
(2) C 308, pl. 1198, p. 7.